

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT
Nancy
CANTON
Meine-au-Santois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SANTOIS
Séance du 05 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre, à vingt heures trente, le conseil communautaire, convoqué le 30/11/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de Animations de Vaudigny, sous la présidence de M. Dominique LEMOINE, Président.

Afférents au conseil communautaire	71
Procurations	1
Votants	47

Date de la convocation
30/11/2018

Date d'affichage
11/12/2018

Objet de la délibération :

Approbation du PLU de
Bainville aux Miroirs
N°072/2018

PRÉSENTS : M. Gérard BRIANCON (suppléant) ; M. Dominique LEMOINE ; M. Sébastien RASPADO ; M. BOULANGER Jean-Marc ; M. Jean-Marc MARCHAL ; M. Dominique MOREL ; M. Jean-Philippe DUVAL ; M. Alain THIAUCOURT ; M. Serge BAILLY ; M. Jean-Marc CHASSARD ; Mme Ghislaine VALIN (suppléante) ; Mme Murielle LEIDER (suppléante) ; M. Franck OGIER ; M. Dominique SIMON ; M. Jean-Luc THOMASSIN ; M. François PY ; M. Guy BOUVIER ; M. Gérard PEULTIER ; M. Jacques MARCHAL ; M. Bernard PEIGNIER ; M. Francis HAYE ; M. Olivier BERGE ; M. Maurice BARNEZANT ; M. Jean-Pierre DEVIDET (suppléant) ; M. Didier LEMARQUIS ; Mme Jocelyne GABRIEL ; M. Patrick GRAEFFLY ; M. Michel HENRION ; M. Jean PUREL ; M. Jacques MANGIN ; M. Gilles GRIFFATON ; M. BIEUVELET Stéphane (suppléant) ; Mme Viviane DAMIEN ; M. Augustin LECLERC ; M. François XEMAY ; M. Alexandre ACQUADRO ; M. Jean-Christophe REUTER ; M. Vincent STOLL ; M. François TOUSSAINT NOVIANT ; M. Dominique VOLLMAR ; M. Bernard ROBLOT ; Mme Gisèle ODE ; Mme Chantal MOINE ; M. Philippe BACMANN ; Mme Martine LECLERC ; M. Stéphane COLIN ; Mme Marie-France SIRON et M. Alexandre ZIMMER (suppléant).

ABSENTS : Mme Nicole BELLOT ; M. Bruno CHIARAVALLI ; M. Jean-Daniel HENRY ; M. Arnaud THIERRY ; M. Bernard HEURAUX ; Mr DUPRE Michel ; M. Jean-Jacques HENRY ; M. Nicolas PARGON ; M. Vincent DOMINICI ; M. Sébastien SEGHI ; Mme Valérie CASTOGNOZZI ; Mme Clara BRETON ; M. Victor SALGUEIRO ; M. Marc RENOARD ; M. Raymond BIRCHEN et M. Claude JEANDEL.

EXCUSES : Mme Brigitte MEYER, M. Éric PERROTEZ ; M. Éric BOUCHER ; M. Henri DE MITRY ; Mme Dominique CLAUDE ; Mme Bernadette THOMAS ; M. Loïc MAHUT et M. Serge CROCIATI.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Jean-Marc MARCHAL a été élu secrétaire.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants et R. 151-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal de Bainville-aux-Miroirs du 8 avril 2010 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de concertation ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2017 autorisant la communauté de communes du Pays du Saintois à exercer la compétence « Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale »

VU la délibération de la communauté de communes du Pays du Saintois en date du 8 mars 2017 décidant de poursuivre les procédures communales en cours ;

VU la délibération du conseil municipal de Bainville-aux-Miroirs en date du 10 avril 2017 autorisant la communauté de communes du Pays du Saintois à achever la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU,

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement en date du 27 septembre 2017 prévu par l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

VU la délibération du 7 mars 2018 tirant le bilan de la concertation;

VU la délibération en date du 7 mars 2018 arrêtant le projet de PLU ;

VU l'avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles en date du 31 mai 2018 ;

VU l'avis de l'autorité environnementale en date du 14 août 2018 ;

VU les avis des personnes publiques associées ;

VU l'ordonnance en date du 12 juillet 2018 du Tribunal Administratif de Nancy désignant Monsieur Gilles GAUTHIER en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procédure à l'enquête publique ;

VU l'arrêté communautaire n°010/2018 en date du 6 août 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 10 septembre au 11 octobre 2018 inclus;

CONSIDERANT que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU;

CONSIDERANT que le PLU tel que présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme ;

ENTENDU les conclusions de Monsieur Gilles GAUTHIER, commissaire-enquêteur ;

ENTENDU l'exposé du président de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver à l'unanimité le plan local d'urbanisme de la commune de Bainville-aux-Miroirs tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Bainville-aux-Miroirs durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

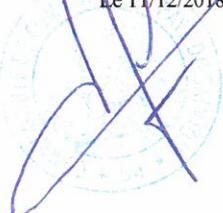
- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet de Meurthe-et-Moselle si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,
 - l'accomplissement des mesures de publicité,
- dès réception par le préfet si la commune est située au sein d'un SCOT approuvé.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture

Le 11/12/2018

Et Publication ou Notification

Le 11/12/2018



Fait et délibéré à Vaudigny
Le président de la Communauté de Communes
du

PAYS DU SAINTOIS

Dominique LEMOINE,

